



CLUP DU PORT DÉPARTEMENTAL D'ISIGNY-SUR-MER
Compte rendu du Mardi 19 Octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix neuf Octobre, à onze heures trente minutes, le Comité Local des Usagers du Port d'ISIGNY-SUR-MER (CLUP) dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Henri LECHIEN.

Etaient présents :

Patrick THOMINES, Conseiller Départemental du Canton de Trévières,
Michel FRICOUT, Conseiller Départemental du Canton de Ouistreham et référent des ports,
Didier ORAIN, Directeur de la Mer et de l'attractivité du Littoral.

Annelise LEROY, Cheffe de service – administration et police portuaire - Direction de la Mer et de l'attractivité du Littoral,

Christophe MUTREL, Responsable exploitation, Direction de la Mer et de l'attractivité du Littoral,

Jean-Pierre MEDES, Surveillant de Port, Direction de la Mer et de l'attractivité du Littoral,

Paul-Emile HERY, DGA , Direction de la Mer et de l'attractivité du Littoral.

Laurence BARBANCHON, Directrice Générale des Services de la mairie d'Isigny-sur-Mer

Julien LETANNEUR, régisseur titulaire du port d'Isigny.

Thierry BILLY, Jean-Claude BROOKE, Honoré DODEMAN, Daniel ALLAIN représentants des usagers du Port.

M. Henri LECHIEN, Président du CLUP, remercie les personnes présentes puis rappelle l'ordre du jour du présent comité.

1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :

M. Henri LECHIEN présente le Compte Administratif 2020. Les charges de fonctionnement s'élèvent à 19 075,64 € sur un budget prévisionnel de dépenses de 82 481 €.

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 19 075,64 € par rapport à une prévision budgétaire de 82 481 €. La participation du budget principal prévue pour un montant de 67 628 € n'a été appelée que pour un montant de 7 046,93 € ceci étant dû au fait que la participation de la commune pour les travaux de renforcement du Quai n'a pas été appelée par le Conseil Départemental sur l'exercice 2020.

➔ Les membres du CLUP, **à l'unanimité**, approuvent les résultats du CA 2020 tels que résumés ci-dessus.

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (arrêté au 10/10/2021)

M. Henri LECHIEN présente ensuite le Compte Administratif provisoire 2021 du budget annexe du port de plaisance d'Isigny-sur-Mer arrêté à la date du 10 Octobre 2021.

M. LECHIEN rappelle que les dépenses de fonctionnement ont été prévues au BP 2021 à hauteur de 86 820 € dont 58 000 € de participation de la commune aux travaux réalisés par le Département pour la remise en état du port. Au 10 Octobre 2021, les dépenses réalisées s'élèvent à 15 872,05 € et les dépenses engagées à ce jour s'élèvent à 4 095 €.

Au niveau des recettes de fonctionnement comptabilisées au 10 Octobre 2021, on constate que les redevances bouées d'amarrage ont été recouvrées à hauteur de 1 216,67 € et 84,00 € de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Ce faible montant d'encaissement s'explique par le fait que la facturation au titre de la redevance 2021 vient récemment d'être transmise aux plaisanciers avec un recouvrement estimé à 13 031,63 €.

→ Cet exposé entendu, le Compte Administratif provisoire 2021 est approuvé à l'unanimité. (voir document joint en annexe).

3 – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021 : VOIR DOCUMENT JOINT EN ANNEXE

Henri LECHIEN donne la parole à M. Julien LETANNEUR qui présente les chiffres de fréquentation du port départemental d'Isigny-sur-Mer.

Quelques chiffres :

46 bateaux amarrés à l'année en hausse par rapport à 2020 compte tenu de l'augmentation de la capacité d'accueil du port.

17 bateaux inscrits sur liste d'attente. Cette liste a été complétée d'une colonne relative à la fourniture de l'acte de francisation par le propriétaire du bateau.

4 – INVESTISSEMENTS.

M. Henri LECHIEN indique que tous les travaux d'investissement importants prévus par le Département sont désormais achevés. Ces travaux ont consistés en la création d'une aire de carénage équipée aux normes en vigueur, la mise en place de pontons et attaches de pontons modifiées, le renforcement et le confortement de l'angle sud du quai, la mise en place de 3 pieux pour pouvoir amarrer les guideaux et éviter qu'ils viennent forcer sur le quai.

- Concernant l'aménagement des pontons, M. DODEMAN fait part de son inquiétude par rapport à la sécurité au niveau des pontons compte tenu d'un espacement important entre le quai et les pontons.

5 – ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022.

Henri LECHIEN indique le conseil municipal ne s'est pas encore prononcé sur les orientations budgétaires 2022. Il rappelle que le débat d'orientation doit être présenté dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget. Sachant que le budget 2022 sera présenté courant mars/ avril 2022, il est donc impossible de décider d'orientations budgétaires avant que le conseil municipal ne se soit prononcé.

6 – TARIFS ANNÉE 2022.

M. Henri LECHIEN présente les tarifs du port au titre de l'année 2022 et propose de les revaloriser à hauteur de 2 % par rapport à 2021. Ces tarifs devront être soumis à l'approbation du prochain conseil portuaire. (Voir tarifs joints en annexe).

7 – PROJETS 2022.

M. Michel FRICOUT présente la nouvelle stratégie du Département concernant les 7 ports de pêche et de plaisance du littoral à savoir Isigny-sur-Mer, Grandcamp-Maisy, Port-en-Bessin, Courseulles-sur-Mer, Dives-Cabourg-houlgate, Deauville-Trouville et Honfleur.

Le conseil départemental a fait le choix en 2016 de conserver la compétence portuaire et d'assumer les structures vieillissantes pour en faire quelque chose.

Jusqu'à lors le Département avait peu de visibilité sur ces ports. Un audit a donc été réalisé et a permis de faire le constat suivant :

- Aucune coordination entre les ports (notamment en cas de port inutilisable),
- Aucune coordination des moyens de levage,
- Aucune coordination pour la livraison de carburant
- Infrastructures vieillissantes, manque d'entretien.

Fort de ces constats, le Département ambitionne sur sa façade maritime et pour l'attractivité du Département de faire venir les touristes en tenant compte des spécificités de chaque port.

Cette nouvelle stratégie implique la résiliation au 31/12/2022 des 11 délégations de service public (DSP) en cours. Au 1^{er} Janvier 2023 il y aura donc un nouveau mode de gouvernance commun aux 7 ports du Calvados sous la forme d'une Société d'Économie Mixte à Opération Unique (SEMOP) .

La SEMOP associe « une seule collectivité ou un seul groupement de collectivités territoriales, et un ou « plusieurs opérateurs économiques ». Pour gérer ses 7 ports, le Département du Calvados a décidé de ne détenir que 34 % de la future entité (minorité de blocage). Avec 15 % des parts confiées à la Banque des Territoires, la majorité, soit 51 % sera confiée au délégataire encore inconnu (appel d'offre et mise en concurrence en cours).

Une nouvelle instance stratégique inter portuaire sera constituée et constituée des membres suivants :

- Maires
- Présidents des EPCI
- Conseillers départementaux locaux

Cette nouvelle instance pourra être consultée pour avis sur décision de la SEMOP.

Le Département conservera tous les travaux liés aux infrastructures et bâtiments et gardera également la partie police portuaire. Il conservera également la gestion des dragages des ports.

- M. BROOKE demande qui assurera l'entretien des guideaux ?
→ M. FRICOUT indique que l'entretien des guideaux sera réalisé soit par le Département soit par le délégataire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Henri LECHIEN
Président du CLUP.